

**ANNÉE
2015**

Bulletin n° 5

**Date de parution
30 octobre 2015**



↳ OPÉRATION DE DÉRATISATION

Comme chaque année à la même époque, et devant le phénomène de prolifération des rongeurs, la dératisation totale du bourg et de ses deux hameaux aura lieu très prochainement.

C'est ainsi que le **mercredi 4 novembre prochain** (entre 8h30-12h00 et 13h30-17h00), les adjoints techniques territoriaux procèderont à la distribution du raticide.

Pour que cette action soit réellement efficace, il est impératif que toutes les maisons, fermes et dépendances soient traitées de façon simultanée : même en l'absence hypothétique de nuisibles, l'appât mortel devra être placé à titre préventif.

Cette action, menée auprès des particuliers, s'accompagnera d'une semblable intervention sur le domaine public : égouts, fossés, ligne de chemin de fer, bâtiments communaux et cimetière seront traités par blocs hydrofuges.

Il paraît ici important de préciser que le produit commandé (à base de 0,005 % de *bromadiolone* sur avoine décortiquée - homologation AMM n° 9600414) fait office de RATICIDE et de SOURICIDE.

Agissant par ingestion en une seule prise, avec un effet anticoagulant, il provoque des hémorragies internes et entraîne la mort des rongeurs sous 2 à 3 jours sans susciter de méfiance particulière de leurs congénères.

Pour une meilleure efficacité, il est vivement conseillé d'éviter de manipuler excessivement le poison qu'il y a lieu de laisser dans son contenant.

Enfin, et à toutes fins utiles, vous voudrez bien noter que l'antidote est la vitamine K 1. (sous contrôle médical ou vétérinaire) -

En cas d'urgence, appeler le centre antipoison le plus proche ORFILA au 01-45-42-59-59, et signaler tout problème éventuel au réseau « Phyt'attitude » en composant le 0 800 887 887 (appel gratuit depuis une ligne fixe)

Par ailleurs, vous voudrez bien noter que le Conseil Municipal a décidé de ne plus délivrer de raticide en appont, entre chaque opération de dératisation annuelle.

↪ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En vertu des dispositions de l'arrêté municipal du 21 octobre 2015, la circulation sera restreinte rue dite « de la gare » sur la route départementale n° 77 E, au territoire de la commune de TINCQUES pour permettre la réalisation des travaux sus mentionnés, du 26 octobre 2015 au 29 février 2016.

Cette restriction consistera en une interdiction de la circulation dans le sens du hameau de Béthencourt vers le centre bourg de TINCQUES, soit du numéro 26 rue de la gare jusqu'à l'intersection des routes départementales 77 et 77 E (place de l'église).

Par ailleurs, de manière à libérer au maximum la zone des travaux et à éviter tout risque d'accident (comme déjà demandé dans le précédent bulletin distribué le 25 septembre 2015) les parents d'élèves sont invités à stationner leur véhicule sur la place de l'église.

↪ CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes prié(e) de bien vouloir honorer de votre présence la cérémonie commémorative du 97ème anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale qui aura lieu, le mercredi 11 novembre prochain, selon le programme suivant :

- ⇒ 10h30 : célébration du souvenir avec la participation de l'Union Musicale
- ⇒ 11h15 : allocution - dépôt de gerbe au monument aux Morts
 inauguration d'une plaque commémorative (terrain d'aviation du hameau de Béthencourt)
- ⇒ 11h45 : vin d'honneur offert par la municipalité, salle polyvalente
 exposition de maquettes d'avion

↪ CONCERT D'AUTOMNE DE L'UNION MUSICALE

Le Président, les membres du conseil d'administration et l'ensemble des musiciens de l'Union Musicale vous invitent cordialement à assister à leur prochain concert d'automne qui aura lieu le samedi 21 novembre prochain, dès 20h00, en l'église Saint Hilaire de TINCQUES, ainsi qu'à la fête de Sainte Cécile prévue le 22 suivant à 11h00.